

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 57

Excusés : 16

Absents : 7

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N°140 – AMENAGEMENT – AULNAY-SOUS-BOIS – ZAC DES AULNES – APPROBATION DE
L'AVENANT N°17 AU TRAITE DE CONCESSION**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-29 et L.1523-3,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-5 relatif au traité de concession d'aménagement,

Vu la délibération n°44 du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois du 27 avril 2006 approuvant la création de la ZAC des Aulnes,

Vu la délibération n°34 du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois du 24 septembre 2009 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Aulnes,

Vu la délibération n°21 du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois du 14 octobre 2015 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC modifié et approuvant le programme des équipements publics de la ZAC modifié,

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Aulnes signé le 22 mai 2006 confiant son aménagement à la SIDEC, aujourd'hui SEM Séquano, et ses 16 avenants successifs,

Vu le projet d'avenant n°17 ci-annexé,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol est substitué depuis le 1^{er} janvier 2018 dans les droits et obligations de la commune d'Aulnay-sous-Bois comme concédant de la ZAC des Aulnes.

Considérant le décalage du lancement du chantier de démolition de l'église Saint-Jean et la nécessité de suivi du chantier de l'ilot A2 en 2026 et 2027.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-140-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Considérant que ce décalage introduit le besoin d'une prolongation de la durée de la concession d'aménagement confiée à l'aménageur jusqu'à la fin de l'année 2027.

Considérant que cet allongement de la concession permettra à la SEM Séquano d'achever les travaux d'espaces publics.

Considérant que le présent avenant n° 17 a donc pour objet de prolonger d'un an supplémentaire la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2027 et de modifier la rémunération forfaitaire de l'aménageur en conséquence.

Considérant que la rémunération complémentaire de 100 000 €, compte tenu du solde attendu en fin de concession, n'engendrera pas de participation supplémentaire du concédant.

Considérant que le présent avenant apporte des modifications aux articles 4 et 19 de la concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°17 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Aulnes,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°17 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Aulnes,
- **DIT** que cette délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois au siège de l'EPT et à l'hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

(62 VOIX POUR, 11 NPPV : FARIDA ADLANI,
BRUNO BESCHIZZA, STEPHANE BLANCHET,
VIRGINIE DE CARVALHO, DOMINIQUE GAULON,
QUENTIN GESELL, JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE,
AUDE LAGARDE, DIDIER MIGNOT, ERIC PALLUD,
MELISSA YOUSOUF)



Le président
Bruno BESCHIZZA